

**POUR UNE DEMANDE DE CATASTROPHE NATURELLE**

Les orages du week-end dernier ont causé des dégâts dans plusieurs foyers de la ville mais aussi dans des établissements publics. Les particuliers doivent se signaler en mairie pour alimenter le dossier de demande de catastrophe naturelle.

P. 2

**LA SANTÉ AVANT TOUT**

Malgré la reprise progressive de l'école annoncée par le gouvernement, le maire refuse de mettre en danger les Stanois et décide de garder les écoles fermées. Une décision soutenue par 80 % des parents. Des solutions pour éviter le décrochage sont à l'étude.

P. 4 &amp; 5

**DISTRIBUTION DE MASQUES**

La municipalité procèdera à une distribution de masque à la population à partir de lundi 18 mai, quartier par quartier et sur rendez-vous. Retrouvez toutes les modalités dans le supplément joint à cette édition.

P. 2

# Stainsactu

LE JOURNAL MUNICIPAL

stains.fr

## Les Marchés stanois ouvrent



Après plusieurs semaines de fermeture causées par la crise sanitaire, les marchés du centre et de l'Avenir ouvrent à nouveau leurs halles alimentaires aux Stanois. Les commerçants comptent sur le civisme et la responsabilité des consommateurs pour respecter gestes barrière.

P. 3

# « Chaque Stanois aura deux masques en tissu »

En ville, la distribution de 130 000 masques commencera à partir de lundi 18 mai. Chaque Stanois devra prendre rendez-vous pour les récupérer. Dans un dépliant joint à cette édition, toutes les infos pratiques à découvrir.



Après avoir été déclarés « inutiles » par le gouvernement, les masques sont désormais obligatoires dans les transports en commun par exemple. Et même fortement recommandés partout ailleurs. Mais l'État, même après ces « mensonges », ne fournira pas de masques gratuits aux Français. En revanche, il a autorisé certains commerces à en vendre... Devant cette nouvelle dépense pour les foyers, à Stains, comme dans d'autres villes, ce sont les maires qui ont passé commande pour la population.

« Soucieux de préserver la santé de chacun, chaque Stanois de plus de 6 ans aura deux masques lavables et réutilisables pour se protéger et protéger leurs proches. » Azzédine Taïbi évoque ensuite des problèmes de livraisons mais surtout la générosité d'une entreprise stanoise. « Alors que nous pensions devoir allonger le temps de distribution faute de livraison totale de la commande passée, mercredi l'entreprise Barane, située au Bois Moussay, a fait don de 10 000 masques aux Stanois. » Le maire est très reconnaissant de ce geste. Comme celui du PDG de la société Ulas,

Ali Pinarci, ancien Stanois qui a fait don de 500 masques et de denrées alimentaires. Alors que des associations et des bénévoles continuent de fabriquer également des masques pour les Stanois, il est encore temps de les rejoindre ou de faire des dons de matériel. Pour cela, une adresse mail [solidaires@stains.fr](mailto:solidaires@stains.fr) ou un numéro de téléphone, 06 16 58 46 61. • c.s



Dans cette édition, retrouvez les modalités de distribution des masques sur un document joint en supplément.



## JARDINS FAMILIAUX

### Le chantier a repris !

Le 17 mars, comme dans tout le pays, le chantier des Arpents des jardins familiaux a été suspendu. Pendant le confinement décrété par le gouvernement face à l'épidémie du Coronavirus, des indélicats ont procédé à des dépôts sauvages et du vandalisme sur ce chantier, cher aux Stanois et encore plus à de nombreux jardiniers. Mais dès le 27 avril, le chantier a pu reprendre. Alors que la phase de nettoyage a bien avancé, l'installation de plusieurs dizaines de plate-formes

pour les futurs abris-jardins est en cours. Tout comme les jalons pour les allées à venir. La pose des clôtures sera la prochaine étape.

« Notre objectif est de permettre aux jardiniers de reprendre possession de leur parcelle le plus tôt possible, explique la chargée de mission sur ce dossier pour la mairie. Malheureusement, la livraison qui devait se faire au 1<sup>er</sup> juin, ne pourra se faire que mi-septembre... »

Une partie remise, mais le résultat promet de belles perspectives. En automne, on peut encore planter du brocoli, des carottes, de la rhubarbe, du chou-fleur, des épinards et même de l'ail !

Cette première phase du réaménagement des six secteurs des jardins familiaux a été freinée par l'épidémie, mais elle a repris avec entrain. Dossier que *Stains actu* suivra. • c.s.

**Attention : Les contrevenants qui déposent leurs déchets sont passibles de lourdes amendes.**



## INONDATIONS

### Signalez-vous

Les fortes pluies du week-end dernier ont causé des dégâts dans plusieurs habitations de la ville mais aussi dans des établissements publics, trois écoles et la médiathèque Louis-Aragon notamment. Le maire demande aux habitants qui ont été inondés de se signaler en mairie pour alimenter le dossier de demande de catastrophe naturelle qu'il remettra au préfet. Est ce que les réseaux d'assainissement sont en cause?

Pour Plaine commune, du côté de la rue Francis-Auffray dont les réseaux viennent d'être refaits, non. « Nous avons connu un épisode d'une rare intensité dans la nuit de samedi. Les pluviomètres du département indiquent des pluies de période de retour supérieure à 10 ans sur l'ensemble du territoire et parfois localement entre 20 et 50 ans (plusieurs secteurs du territoire). Les rapports d'intervention de nos prestataires n'indiquent pas de problème

d'entretien sur nos réseaux. La création de points d'engouffrement supplémentaires réalisée dans le cadre des travaux de la rue Francis Auffray est une réponse adaptée à la situation de ce secteur du bassin versant. Seulement, les deux mois de confinement ont pu provoquer un mauvais état général de ces ouvrages. Cependant la situation n'apparaît suffisamment exceptionnelle pour expliquer les problèmes que certains riverains ont rencontrés. Il n'y a pas eu d'inondation de chaussée a priori, preuve que le système d'assainissement a assuré son rôle global, même face à une pluie d'une intensité exceptionnelle. » En effet, ce n'est pas seulement ce secteur qui a été touché. C'est pourquoi le maire a décidé de demander le statut de catastrophe naturelle et invite les habitants à se signaler à [contact@stains.fr](mailto:contact@stains.fr) ce qui permettra d'alimenter cette requête commune.

• c.s.

## ÉVÈNEMENT

# Les marchés rouvrent leurs étals

**Le préfet a autorisé la réouverture des halles alimentaires des marchés sous conditions strictes. À Stains, les deux ont accueilli leurs premiers clients d'après-confinement.**

**M**ercredi, on devinait les sourires derrière les masques qui entraient et sortaient du marché du centre-ville. Nul doute que, ce jeudi, au marché de l'Avenir, ce seront les mêmes scènes, osons le mot : de joie. Celle de recroiser des connaissances et d'échanger avec ses commerçants, même de loin et de remplir son panier. En effet, après plusieurs semaines de fermeture, les halles alimentaires uniquement ont été autorisées par le préfet à rouvrir sous conditions néanmoins très strictes. Mais en ce premier jour, clients et commerçants ont compris l'enjeu : la sortie de cette épidémie. Le respect des règles sanitaires était, et restera, la priorité.

## DES RÈGLES STRICTES

Ainsi, les horaires ont été fixés de 8



© Dragan Lekic

à 13 heures, le port du masque est obligatoire dans la halle, les clients non équipés ne seront pas autorisés à y rentrer. Pour le marché du centre-ville, qui se tient les mercredis et samedis, l'entrée ne se fera que par la principale, celle de la mairie. Des

agents de la brigade verte vous y accueillera. L'entrée du côté de la rue Pierre De Geyter est supprimée. Un filtre car seules 150 personnes peuvent être sous la halle à la fois. À celui de l'Avenir, qui se tient les jeudis et dimanches, le maximum est

fixé à 60 personnes.

En mairie, on se fait le porte-voix des commerçants en partageant le même message: « on compte sur le civisme des Stanois pour respecter les gestes barrières au risque de voir les marchés fermer à nouveau par le préfet. »

Zahia Nedjar, adjointe au maire tenait à remercier les commerçants du quartier de l'Avenir pour « leur engagement et leur soutien auprès des habitants durant le confinement ». Même message à ceux du centre-ville qui ont clôturé l'opération « Paniers solidaires » après en avoir confectionné des centaines.

● CAROLE SAPIA

## SOLIDARITÉ

## Comptez sur la ville

**La crise sanitaire s'est incontestablement doublée d'une crise sociale terrible.**

**La ville et ses partenaires ont su réagir mais alertent!**

**B**énévoles, commerçants, agents communaux volontaires, entreprises, décisions du maire... la solidarité à Stains n'a pas été un vain mot durant la crise sanitaire. Et continue malgré le déconfinement.

En effet, les actions solidaires, couvertes dans la dernière édition de *Stains actu*, ont été nombreuses. Et se poursuivent pour beaucoup. Les Restos du coeur (qui ouvrent désormais le mercredi pour les centres sociaux) et le Secours populaire poursuivent leurs distributions.

L'Amicale Bordes n'co, la toute jeune association La cité des femmes engagées et l'association des habitants du quartier du Maroc distribuent des paniers dans leur quartier. La mosquée offre 200 repas par jour. Le collectif Zéro précarité poursuit sa livraison de colis de vivres permettant de manger pour une semaine. S'il a changé de jour de livraison, on peut le contacter chaque jour au 06 05 75 99 03.

D'autres actions se sont ajoutées, à l'image de celles de la Région qui a distribué 300 colis au lycée Utrillo grâce à des bénévoles de la ville et d'entreprises qui

ont fait des dons alimentaires (voir photos ci-contre). La livraison de paniers aux Seniors continue. Près de 350 déjà.

**JUSQU'AU VENDREDI 22 MAI  
POUR DEMANDER SON PANIER**

En effet, les 6000 seniors de la ville ont reçu un courrier du maire qui tenait à leur adresser tout son soutien face à l'épidémie et durant le confinement. Dans ces quelques lignes, il propose à chaque foyer la livraison d'un panier unique de produits frais, en téléphonant simplement au 01 49 71 84 26. *Stains actu* a suivi la première réalisée par la brigade verte rejointe par le maire (voir photos ci-contre). Ce dernier revenait d'en avoir déposé pour chaque senior de la Résidence Allende.

« La crise sanitaire est un nouveau révélateur des inégalités sociales qui existaient avant et qui s'aggraveront ensuite, a confié le maire au journal Le Monde. Rien ne changera sans volonté forte au sommet de l'État : nous, maire, avons besoin d'aide. » Malgré toute cette générosité constatée en ville. ● c.s.



© Dragan Lekic

DES CHIFFRES  
QUI EN DISENT  
LONG...



Pour toutes questions :  
espacefamille@stains.fr



3

écoles ont subi des inondations  
suite aux fortes pluies de la  
semaine dernière.



1

accompagnement scolaire  
proposé par la Maison pour tous  
Yamina-Setti



1

chèque alimentaire pour les  
familles demies-pensionnaires  
habituellement, prestations  
cantines offertes du 1<sup>er</sup> au 15 mars



1 &amp; 1

- dispositif « été éducatif »  
en construction
- soutien scolaire renforcé  
prévu en septembre

# Une décision saluée par les Stanois

Le premier ministre a annoncé une reprise de l'école primaire à partir du 11 mai.  
À Stains elle n'a pas eu lieu sur décision du maire.



© Julien Ernst

Azzédine Taïbi, le maire la ville, a pris la décision de laisser closes les portes de 23 écoles primaires stanoises. Seule une est ouverte pour accueillir les enfants des soignants. « Le délai accordé aux collectivités pour assurer les protections sanitaires indispensables est intenable et risqué ! La priorité reste la santé de nos enfants. Je n'ai donc pas rouvert les écoles ce 11 mai, mais travaille à une rentrée totale, bien préparée et sécurisée dans les meilleures conditions en septembre 2020. Cette orientation est aussi celle préconisée par le Conseil scientifique » explique-t-il. Une décision soutenue par les habitants. À Stains, sur 600 parents interrogés, 80% ont répondu ne pas vouloir envoyer leurs enfants à l'école.

#### EVITER LE DÉCROCHAGE

« Cependant, à partir du 2 juin, un accueil à titre exceptionnel et dérogatoire pourra être envisagé pour les élèves les plus éloignés du système scolaire. Les modalités restent à définir avec l'Éducation nationale avec laquelle, une nouvelle réunion est prévue le 15 mai, explique le premier magistrat de la ville. En parallèle, ce dernier a insisté sur son engagement à accompagner au

mieux les élèves stanois pour prévenir et lutter contre l'échec scolaire. C'est pourquoi, les services de la ville planchent actuellement sur « un dispositif d'été éducatif », dans les deux centres de vacances de la ville, en lien avec l'Éducation nationale. » Ce projet en développement permettra aux enfants de bénéficier de cours de soutien scolaire tout en profitant de leur été.

D'autres décisions ont été prises par l'édile stanois : « nous avons suspendu le paiement des prestations scolaires de la première quinzaine de mars pour l'ensemble des familles. Nous procéderons également à la distribution de chèques alimentaires destinés aux parents dont les enfants sont demi-pensionnaires (voir ci-dessous) » annonce Azzédine Taïbi. En effet, cette crise sanitaire n'a fait qu'accentuer les inégalités sociales et économiques déjà présentes sur notre territoire. C'est d'ailleurs en farouche opposant à celles-ci que le maire a engagé un recours contre l'État pour carence fautive. Dans le même sens, la ville offrira un kit de rentrée scolaire afin d'aider les familles touchées par cette crise sociale sans précédent.

• R.H.

#### UN DISPOSITIF D'AIDE

3068 familles stanoises ont des enfants demi-pensionnaires. Pour le paiement de la cantine, ces dernières sont soumises au quotient familial. Les familles des 5 tranches recevront des bons alimentaires de 40 à 70 euros. Ils seront valables chez les commerçants de la ville participant à l'opération. Un courrier sera envoyé à chaque famille concernée pour détailler le dispositif qui devrait être opérationnel d'ici le 25 mai. •

#### L'ÉCOLE SOLIDAIRE

La ville se mobilise pour aider les familles dans l'accompagnement scolaire de leurs enfants en cette période de crise sanitaire. Ainsi, la Maison pour tous Yamina-Setti a lancé une opération de parrainage solidaire des jeunes collégiens notamment par des étudiants. Pour mettre en lien les parrains et les collégiens une adresse mail: centresocial-ys@stains.fr. •

## Paroles de mamans...

**Isabelle**, maman de deux enfants  
scolarisés en CE2 et CM2

« Vu la façon dont le gouvernement a géré le début de la pandémie avec des discours incohérents et contradictoires, il est normal pour moi de ne pas leur faire confiance. Cette situation dépasse le gouvernement et je ne comprends pas cette décision de reprise scolaire le 11 mai. De mon point de vue, il est question d'une décision économique. Si les enfants vont à l'école, les parents retournent travailler et de ce fait l'économie est relancée. Étant habitante de la ville de Stains et ayant deux enfants en école primaire, je trouve que la décision prise par le maire est des plus raisonnables car il en va de la sécurité des enfants, des agents et des parents. Comme à son habitude Azzédine Taïbi privilégie la sécurité des Stanois en prenant les mesures nécessaires. Mes enfants ne reprendront pas l'école tant que la situation ne sera pas stabilisée car actuellement, nous ne sommes, en plus, pas à l'abri d'une seconde vague. »



**Hanane**, maman de deux enfants  
scolarisés en CP et en 3<sup>e</sup>

« Je pense que c'est une excellente chose que notre maire Azzédine Taïbi n'ouvre pas les écoles, car toutes les conditions sanitaires ne sont pas réunies pour pouvoir envoyer nos enfants sereinement à l'école. Pour ma part, j'ai une inquiétude sur le respect des gestes barrières. Ma dernière a 6 ans, elle est en CP. Les gestes, elle les connaît par cœur, mais ce n'est pas le problème. Cela fait plus de 50 jours que nos enfants n'ont pas vu leurs camarades, la première chose qu'ils voudront faire c'est de se faire des câlins et jouer ensemble. Je n'aurais de toutes manières pas renvoyé mes filles en classe car trop de zones d'ombre subsistent. On continuera à faire classe virtuelle avec la maîtresse et à recevoir les devoirs pas mail. Je tiens à souligner le travail exceptionnel que les maîtresses de CP de l'école Guillaume-Apollinaire ont fait pour que les enfants ne soient pas en décrochage. Pour ma grande qui est en 3<sup>e</sup> au collège Joliot-Curie c'est un peu plus compliqué. Chaque professeur a un support numérique différent pour travailler : mail, WhatsApp, Zoom... c'est toute une organisation, mais nous y arrivons. »

• R.H.

## COLLÈGES / LYCÉES

# Le contrôle continu prime

**Le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a annoncé que l'ensemble des épreuves de toutes les séries du bac et du brevet seront remplacées par les notes du contrôle continu.**

En Seine-Saint-Denis, les collèges et lycées demeurent fermés aux élèves du fait du maintien en zone rouge du département sur la carte sanitaire. La date et les conditions de réouverture seront données prochainement et dépendront de l'évolution de la situation pandémique.

Ainsi, l'ensemble des épreuves écrites du baccalauréat prévues du 17 au 24 juin sont annulées. Seules les épreuves orales du Bac Français, en fin de première ou de rattrapage pour la Terminale, auront lieu fin juin et début juillet. La note de l'épreuve écrite de français pour les élèves de Première sera calculée à partir de la moyenne des

notes de l'année de première. Les épreuves E3C2 (Epreuves communes de contrôle continu) pour le Bac 2021 en fin de Première sont annulées, remplacées aussi par le contrôle continu. Pour les élèves de Terminale et de troisième, les notes prises en compte dans chaque discipline seront celles obtenues pendant toute l'année scolaire à l'exception de celle obtenues pendant la période de confinement. Même principe pour les BEP, BTS et CAP... « Les élèves de BEP, CAP et BTS seront évalués également via le contrôle continu », a également annoncé le ministre.

• R.H.

## CÉRÉMONIES

Le confinement, lié à la pandémie du Coronavirus, a imposé un cadre particulier aux traditionnelles cérémonies des 8 et 10 mai. Un nombre restreint de participants, distances adéquates, mais aussi l'idée de les diffuser en facebook live afin que la population puisse les suivre.

### EN SOUVENIR DU 8 MAI 1945



© Julien Ernst

Le 8 mai 2020 a été organisée une cérémonie pour commémorer la fin de la Seconde guerre mondiale et se recueillir devant le monument de la déportation, en la mémoire des millions de femmes et d'hommes déportés. Puis comme acte symbolique, le maire s'est rendu devant la tombe de Louis Bordes, ancien maire de Stains, résistant mais aussi devant l'urne de Pierre Guignard, ancien conseiller municipal, résistant, fondateur de l'Office des sports, qui a su transmettre la mémoire de la Résistance notamment auprès des jeunes Stanois. • R.H.



© Julien Ernst

### UNE CÉRÉMONIE QUI A DU SENS

Malgré les règles de confinement en vigueur à cette date mais tout en respectant un protocole très strict, le maire a tenu le 10 mai dernier à organiser une cérémonie à l'occasion de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions. Un devoir de mémoire et un engagement pour la dignité humaine. • R.H.



© Dragan Lekic

# Ce qui est autorisé depuis lundi 11 mai

Après huit semaines de confinement, la France peut remettre le nez dehors.  
Un déconfinement qui vise à faire redémarrer l'économie du pays...

**D**epuis le 11 mai, les Français peuvent à nouveau sortir. Mais attention, la pandémie n'est pas vaincue. C'est pourquoi cette nouvelle étape est très encadrée. Les déplacements sont à nouveau autorisés sans attestation jusqu'à 100 km du domicile. Sauf pour « un motif impérieux, familial ou professionnel », mais dans ce cas il faut remplir une attestation (voir ci-contre).

Le port du masque et le respect des règles de distanciation sont obligatoires dans les transports publics (métro, bus), les VTC, les taxis. S'ils n'ont pas de masque, les contrevenants encourent une amende de 135 euros. Ces masques pour le public, chirurgicaux ou textiles, sont notamment vendus dans les pharmacies mais aussi les bureaux de tabac. À Stains, la ville en fournit deux par habitant (voir page 2). Les commerces ou certaines professions comme les coiffeurs pourront imposer le port du masque à leurs clients. Les bars, cafés et restaurants restent quant à eux fermés jusqu'à nouvel ordre, certains proposent néanmoins des livraisons.

## ET NOS ENFANTS DANS TOUT ÇA ?

La crèche départementale du Clos Saint-Lazare a rouvert mardi pour accueillir 30 enfants, par groupes de 10 enfants maximum, avec une priorité donnée aux enfants de soignants. À Stains, le maire a décidé de ne pas rouvrir crèches municipales et écoles primaires (voir pages 4 et 5).

L'ouverture des collèges ne se fera pas avant le 18 mai, et uniquement dans les départements en zone verte. Pour le moment, Stains et l'Île-de-France, sont toujours en rouge. Le masque sera obligatoire dans les collèges. En ce qui concerne les lycées, les lycéens seront fixés fin mai/début juin. Enfin, les universités sont fermées jusque septembre.

## LE TRAVAIL

Retourner au bureau est autorisé « si

*les mesures sanitaires sont appliquées* » : un espace minimum de 4 m<sup>2</sup> par salarié et une gestion des flux et des sens de circulation pour éviter tout croisement, doivent être respectés. Les entreprises sont incitées à continuer le télétravail et/ou à prévoir des horaires décalés. Le port du masque n'est obligatoire que lorsque les mesures de distanciation ne peuvent pas être respectées. La prise de température ne pourra pas être imposée aux salariés et les campagnes de dépistage du coronavirus sont interdites au nom du secret médical.

## VIE SOCIALE

Les rassemblements sont autorisés mais limités à dix personnes sur la voie publique ou dans des lieux privés. Les musées, les cinémas, les salles de concert, les théâtres, les piscines, et les salles polyvalentes restent fermés. Les bibliothèques et les petits musées sont autorisés à rouvrir avec obligation d'appliquer les mesures de distanciation sociale. Sur Plaine commune, les médiathèques restent fermées mais proposent une alternative (voir page 7).

Les événements de plus de 5000 participants sont interdits jusqu'en septembre et les cérémonies funéraires sont limitées à 20 personnes. Pour ce qui est de faire du sport, c'est interdit dans les lieux collectifs et les espaces couverts resteront fermés. La pratique individuelle à l'extérieur est autorisée.

## DEPUIS LUNDI, LA VIE LOCALE REDÉMARRE PROGRESSIVEMENT

### Les marchés

Les halles alimentaires des marchés du centre-ville et de l'Avenir ouvrent à nouveau leurs portes (voir page 3).

### Les services municipaux

Les Archives : adresser sa demande détaillée par mail à archives@stains.fr ou en téléphonant au 01 49 71 84 13. Les consultations

sur place sont possibles, uniquement sur rendez-vous.

**La Maison des associations** : accueille la population tous les jours de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermé le mardi matin). Mais attention uniquement sur rendez-vous au 01 49 71 41 07.

**Le Centre Municipal de Santé** : maintient les consultations Covid et urgences. Depuis lundi 11 mai, le CMS rappelle les rendez-vous qui avaient été reportés pendant le confinement. Téléphoner avant de vous déplacer au 01 49 71 81 98.

**Le cimetière** : L'accès se fera uniquement par la porte principale, sise rue Michel Rolnikas, du lundi au vendredi de 13h à 17h. Les week-ends et jours fériés : le matin de 8h30 à 12h et l'après-midi de 13h30 à 17h.

**Le service Population** : repose désormais sur une permanence téléphonique, assurée du lundi au

vendredi de 9 à 12h et de 14 à 17h. Pour les naissances au 06 21 15 16 55, les décès au 01 4 71 84 32 et pour les remises de titre (CNI et passeport) au 06 72 83 18 58. Le service tient également une permanence physique le jeudi 14 mai, de 9 à 12h et de 14 à 17h. Les lundi 18 mai, mardi 19 mai et mercredi 20 mai, de 9 à 12h et de 14 à 17h. Les mardi 26 mai, mercredi 27 mai et jeudi 28 mai, de 9 à 12h et de 14 à 17h uniquement sur rendez-vous. Dans tous les autres cas, il est demandé de communiquer en priorité par l'adresse mail population@stains.fr ou par téléphone au 06 72 83 18 58, avant tout déplacement.

L'évolution de ces informations est à suivre sur le site de la ville et ses réseaux sociaux. • R.H.

## LE PARC GEORGE-VALBON OUVRE SES PORTES AUJOURD'HUI



La préfecture a donné une dérogation à titre expérimental, au département pour rouvrir le parc Georges-Valbon. Mais attention, il reste interdit de pique-niquer ou de s'y rassembler. La dérogation autorise une circulation dans ses voies et larges allées, pour « déambuler, rouler à vélo et pratiquer des activités sportives individuelles en respectant à tout moment les règles de sécurité sanitaire. » • R.H.

Tous les équipements sportifs restent fermés pour le moment.

## POMPIERS 18

## POLICE SECOURS 17

en cas d'urgence, contactez le 17 plutôt que le commissariat

## COMMISSARIAT

0149713350

## POLICE MUNICIPALE

0149718400

## MAIRIE

0149718227

## BRIGADE VERTE

brigadeverte@stains.fr

## ALLO AGGLO

0 800 074 904



## URGENCE DE L'ESTRÉE

0149719000

## HÔPITAL DELAFONTAINE

0142356140

## URGENCES SOCIALES

115

## CENTRE ANTI-POISON

0140054848

## DÉPANNAGE ENEDIS

09 726 750 93

## PHARMACIES DE GARDE

Dimanche 17 mai 2020

## DU SOLEIL

33, av. P.V.Couturier

93120 LA COUVEUVE

01 48 36 27 51

Dimanche 24 mai 2020

## DE LA PROMENADE

5, promenade de la Basilique

93200 ST DENIS

01 48 27 11 20

## Météo du week-end



Samedi  
7°/20°C



Dimanche  
9°/23°C



5, rue Carnot • 93240 Stains  
• Tél.: 01 71 86 33 51 •



• Responsable de la publication: Azzédine Taïbi • Responsable de la communication: Emmanuel Andréani • Rédactrice en chef: Carole Sapia (carole.sapia@stains.fr) • Rédaction: Rochdi Haoues (rochdi.haoues@stains.fr) • Secrétaire de rédaction: Nicolas Javelle • Photos: Dragan Lekic - Julien Ernst • Maquette: Viviane Greusard • Impression: Rivet Presse Édition Limoges 0555044950 • Distribution: 01 48 21 17 28 • Publicité: PSD 0142 431212 •



10-31-1345 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

## ESS FOOT

## Les Stanois joueront en R3

Après l'arrêt des championnats le 13 mars dernier, tous les licenciés de l'ESS foot, comme d'autres sections sportives stanoises, étaient restés sur leur faim. Mais, après quelques jours d'incertitude, le club a reçu une grande nouvelle: l'équipe première de l'ESS jouera en régional 3 la saison prochaine. Cette montée, même si elle reste à être officialisée par la ligue, est le fruit d'une belle demie saison, avec une première place obtenue dès les premières journées et tenue jusqu'à l'arrêt en mars. Une belle réussite pour un promu. « *Le travail et les sacrifices fournis depuis plusieurs saisons par tous les acteurs du club, les joueurs, le staff, le président, ont payé et nous n'avons pas démerité* » expliquait l'un des coaches de l'ES Stains, Salim Louahem dans les colonnes d'Actufoot 75. • R.H.

## ESS RUGBY

## Une montée validée

La ligue d'Île-de-France de Rugby a publié ses règlements concernant les montées et les descentes pour cette saison perturbée par l'épidémie du Coronavirus. Et c'est une bonne nouvelle pour l'ESS rugby. En

effet, après une demie saison réussie, le club local évoluera en première série la saison prochaine, c'est donc une deuxième montée consécutive pour le pack stanois. • R.H.

## CAN 240S

## Tournoi reporté en 2021

Ils avaient organisé la CAN 240S, un tournoi de football qui a connu un franc succès au printemps dernier. Ils avaient donné rendez-vous aux Stanois pour une nouvelle formule. Mais le jeune collectif a pris une décision et nous a fait parvenir le communiqué suivant: « *En raison de la crise sanitaire qui touche notre pays et les différentes décisions prises par le gouvernement, le collectif 240S s'est réuni cette semaine afin de statuer sur l'organisation de la 240S Nations Cup 2020*

*prévue initialement du 5 au 19 juin 2020. Nous avons jugé que la situation actuelle était trop délicate pour organiser un tel événement et qu'il était préférable de ne pas utiliser les installations sportives de la ville. Le bureau a donc décidé de reporter la compétition à l'année prochaine, soit pour le mois de juin 2021. En attendant, suivez-nous sur les réseaux sociaux Instagram: Can240s et Facebook: Can240s. Merci pour votre compréhension* ». • R.H.

Tous les établissements culturels restent pour l'heure fermés au public, mais...

## STS

## Une idée est née

En ce tout début de déconfinement, le Studio théâtre de Stains (STS) vous propose de participer à un projet artistique. Une action conçue par Nathalie Moine, dans le cadre de l'initiative « *un théâtre à soi* ». Une collecte de rêves.

Ainsi, elle souhaite collecter des paroles, des rêves, des espoirs qui peuvent vous traverser, pour vous-mêmes ou pour vos proches, en ces jours difficiles. Aucune contrainte, laisser libre court à votre imagination, à votre utopie, à vos espoirs les plus fous ou les plus raisonnables, les plus poétiques, les plus pragmatiques. « *La crise que nous traversons met le monde en suspens et nous permet d'entrevoir d'autres lendemains possibles* », déclare l'équipe du STS. Depuis lundi, la récolte a commencé. « *Selon les modalités sanitaires autorisées, nous pourrions organiser des rendez-vous individuels, des ateliers d'écriture en petit comité... bref, s'adapter sans renoncer. Aux beaux jours, les rêves recueillis donneront lieu à une restitution publique puis à un livre, pour partager votre idée d'un monde meilleur* », expliquent les pensionnaires du STS.

N'hésitez pas à les contacter par mail, contact@studiotheatrestains.fr ou sur les réseaux sociaux. • R.H.

## PLAINE COMMUNE

## L'ingéniosité des médiathèques

Les médiathèques n'ont pas ouvert leurs portes le 11 mai. Ces structures font actuellement l'objet d'une réflexion devant aboutir à un aménagement spatial permettant de respecter les règles de distanciation physique. En attendant, les abonnés peuvent visionner jusqu'à cinq films par mois et

consulter des livres en ligne via le service en ligne Médi@tic. • R.H.



## GALERIE TACHES D'ART

## Dessinez même déconfinés

Même si le confinement strict est terminé, la galerie Taches d'Art invite toujours les Stanois à participer à l'opération « *Dessins confinés* ». Tous les styles, toutes inspirations, tous les matériaux et tous les supports sont acceptés: crayons, feutres, peinture, collage, dessins numériques, aquarelles etc... une seule contrainte, les œuvres doivent être en 18x13. Plus

d'une centaine d'œuvres a déjà été recensé. En attendant de pouvoir les apporter à la galerie, vous pouvez les envoyer sur la page Facebook Empireflex sous forme de photo ou de scan. • R.H.



# DECLARATION DE DEPLACEMENT EN DEHORS DE SON DEPARTEMENT ET A PLUS DE 100 KM DE SA RESIDENCE<sup>1</sup>

En application des mesures générales prises pour faire face  
à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

La résidence peut correspondre à la résidence principale ou à une résidence habituelle (résidence secondaire, résidence d'un celtibataire géographique...). Un justificatif de domicile<sup>2</sup> de moins d'un an doit être présenté en même temps que cette déclaration en cas de contrôle, ainsi que tout document justifiant le motif du déplacement correspondant à l'un des cas listés ci-dessous. Ces documents pourront également être présentés sur demande des entreprises de transport.

## PERSONNE CONCERNEE

Nom : .....  
Prénom(s) : .....  
Date et lieu de naissance : .....  
Adresse du lieu de la résidence : .....

Je me rends le ...../...../ 2020 (s'il s'agit d'un déplacement professionnel récurrent<sup>3</sup>, cocher ici )  
dans la commune de<sup>4</sup> : ..... N° du département : .....

- Trajets entre le lieu de résidence et le ou les lieux d'exercice de l'activité professionnelle, et déplacements professionnels qui ne peuvent pas être différés (cas n°1).
- Trajets entre le lieu de résidence et l'établissement scolaire effectué par une personne qui y est scolarisée ou en accompagnement d'une personne scolarisée et trajets nécessaires pour se rendre à des examens ou des concours (cas n°2).
- Déplacements pour consultation de santé et soins spécialisés ne pouvant être assurés à distance ou à proximité du domicile (cas n°3).
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance des personnes vulnérables et pour la garde d'enfants (cas n°4).
- Déplacements résultant d'une obligation de présentation aux services de police ou de gendarmerie nationales ou à tout autre service ou professionnel, imposée par l'autorité de police administrative ou l'autorité judiciaire (cas n°5).
- Déplacements résultant d'une convocation émanant d'une juridiction administrative ou de l'autorité judiciaire (cas n°6).
- Déplacements aux seules fins de participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative et dans les conditions qu'elle précise (cas n°7).

Fait à : ..... le : ...../...../ 2020

Signature :

<sup>1</sup> La déclaration est exigée lorsque le déplacement conduit à la fois à sortir d'un périmètre défini par un cercle d'un rayon de 100 km autour du lieu de résidence (la distance de 100 km est donc calculée « à vol d'oiseau ») et à sortir du département. A contrario, un déplacement de plus de 100 km effectué au sein de son département de résidence ne nécessite pas de se munir de cette déclaration.  
<sup>2</sup> Le justificatif de domicile doit comporter le nom et le prénom et être daté de moins d'un an. Sont notamment admis : les factures de téléphone, d'électricité, de gaz ou d'eau, les quittances de loyer, les avis d'imposition ou de taxe d'habitation, l'attestation d'assurance du logement ou du véhicule, la carte grise du véhicule ou un relevé Caf mentionnant les aides liées au logement.  
<sup>3</sup> Si les déplacements professionnels (cas n°1) sont récurrents il n'est pas nécessaire de remplir cette déclaration quotidiennement.  
<sup>4</sup> Pour les déplacements professionnels qui ne peuvent pas être différés, il est possible d'indiquer « déplacement itinérant » à la place de la commune de destination s'ils concernent plusieurs communes, à condition de pouvoir le justifier en cas de contrôle.

## ATTESTATION

Je soussigné, Azzédine TAÏBI, Maire de Stains, Conseiller départemental et Vice-président de Plaine Commune, atteste que l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires ainsi que la crèche Louise Michel de la ville de Stains resteront fermées jusqu'au 31 mai 2020.

La décision de non réouverture des structures scolaires a été prise afin d'éviter tout risque sanitaire lié à la maladie Coronavirus - COVID-19.

La Ville de Stains ne sera en effet pas en mesure de remplir toutes les conditions officielles requises par le protocole sanitaire national qui conditionne l'ouverture de chaque école et établissement.

L'Education Nationale poursuit durant cette période, son programme de continuité pédagogique accessible en ligne.

Les familles seront tenues informées de l'évolution de la situation.

La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Pour le Maire et par délégation,  
Faouzy GUELIL  
Directeur Général des Services  
Par intérim

